

Chers parents,

Votre implication est fondamentale pour la réalisation du projet éducatif de l'école Rose-des-Vents. Ainsi, votre engagement est indispensable tout au long de l'année scolaire. En effet, le mode d'enseignement repose en grande partie sur un partenariat entre les parents et l'équipe-école. En tant que parents, vous êtes considérés à juste titre comme des « coéducateurs » et serez appelés à vous investir dans l'éducation de votre enfant et dans l'école en général. Sans cette participation importante de votre part, c'est tout le projet éducatif qui en souffre. À ce titre, le nombre d'heures requises dans ce contrat a été déterminé comme minimum afin d'assurer le bon fonctionnement du projet éducatif et le développement du potentiel scolaire des enfants. Il est d'ailleurs possible et préférable d'en prévoir davantage.

Contrat de participation des parents coéducateurs – Année scolaire 2026-2027

Engagement obligatoire

- Nous nous engageons formellement à participer à la vie de l'école en accompagnant notre enfant dans ses projets, ses devoirs et ses leçons; en assurant un suivi du cheminement scolaire de notre enfant avec son enseignant(e); en nous préoccupant de l'assiduité et de la ponctualité de notre enfant et en faisant en sorte d'être ponctuel pour ce qui est du retour des documents à remplir et de l'achat du matériel requis.
- Sachant que les besoins de l'école sont de 1 500 à 2 000 heures par année, nous serons présents en classe **un minimum de 15 heures** par année, par famille. Ces heures doivent être réparties de trois manières différentes.
 - Lors des *périodes projets*. Il faut idéalement prévoir une à deux présences en classe par projet pour soutenir le processus de projet de nos enfants. De plus, une préparation préalable à la maison est obligatoire.
 - Lors des périodes d'entrevue. Des parents se portent volontaires, à la demande de l'enseignant, pour prendre la classe en charge durant certaines périodes déterminées. Le minimum d'une disponibilité offerte par période d'entrevue par famille est souhaité.
 - Lors d'un mercredi-parents. Il s'agit d'une demi-journée où des parents, en duo, animent une ou plusieurs activités pour un groupe d'élèves en classe. Une participation par famille (3 heures des 12 prescrites) est obligatoire annuellement, au minimum.



Ce temps d'implication sera comptabilisé durant l'année scolaire et consulté à des moments déterminés. Un parent nommé par classe aura la responsabilité de ce suivi.

Engagement essentiel

- Nous devons également assister aux rencontres collectives telles que les assemblées générales, les groupes-classes et les rencontres de parents. Ces présences ont valeur d'obligation aux yeux de la communauté.
- Dans la mesure du possible, nous offrirons une participation active à un comité de l'école qui implique quelques rencontres par année, habituellement en soirée. Les fréquences et dates de ces rencontres sont déterminées entre les membres des différents comités et permettent le bon fonctionnement et l'amélioration de notre école.

Dans le cas où nous aurions des difficultés à respecter notre engagement de coéducateur envers l'école, nous prendrons rendez-vous avec la direction pour en discuter. En cours ou en fin d'année scolaire, nous pourrions être contactés ou rencontrés pour chercher des solutions justes et équitables afin d'assurer une participation active de notre famille au projet éducatif de l'école Rose-des-Vents.

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Parent A : _____ Date : _____

Parent B : _____ Date : _____